

Rennes, le 7 octobre 2025

Objet : courrier à tous les éleveurs bovins et ovins de Bretagne

Madame, Monsieur, chers éleveurs,

Deux sérotypes du virus de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) sont actuellement présents en France continentale :

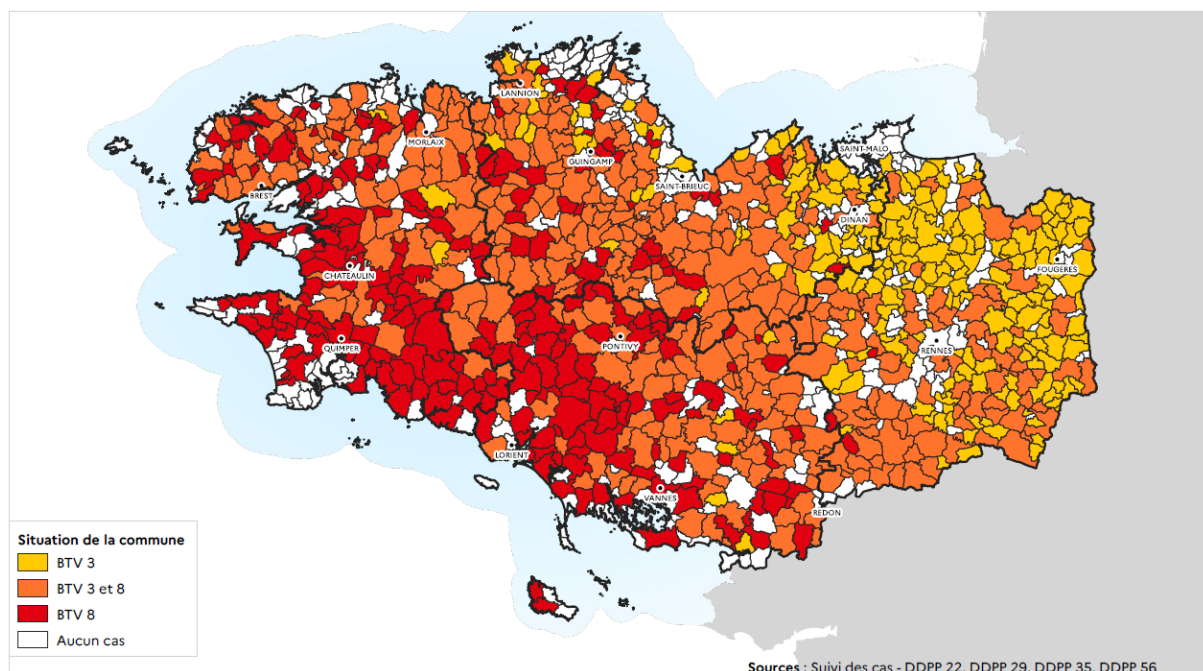
- Le nouveau variant du sérotype 8 : plus pathogène, ce sérotype est apparu en été 2023 dans le sud-ouest.
- Le sérotype 3 : apparu plus récemment, il est arrivé depuis le nord de l'Europe, dans le nord et l'est de la France, avec un premier cas national confirmé le 5 août 2024.

D'autres sérotypes de la FCO existent (dont le sérotype 1 en Espagne et le sérotype 12 au Pays-Bas, par exemple) mais n'ont pas été détectés en France.

La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) est également présente en France. Elle est apparue dans le sud-ouest à l'été 2023 et s'est propagée dans tout l'ouest de la France.

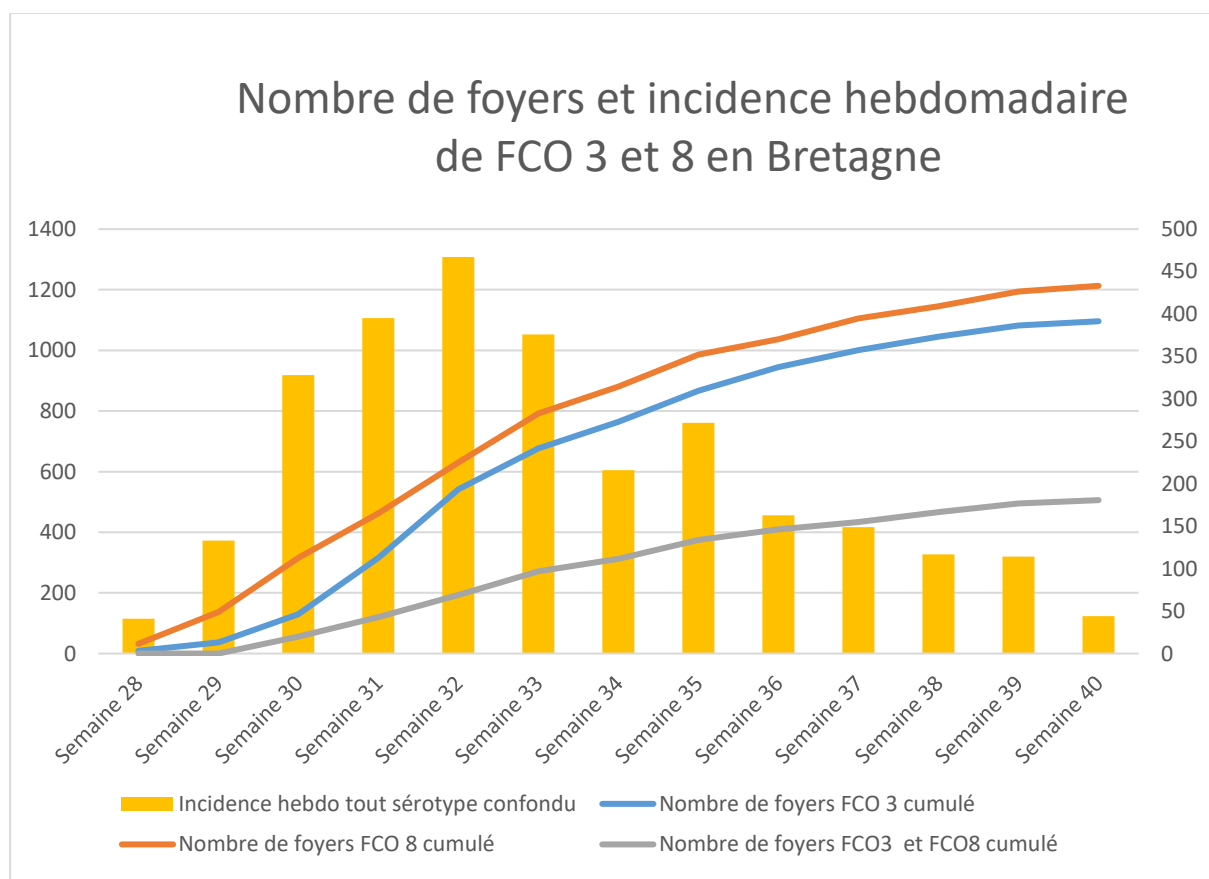
En Bretagne, la situation actuelle est la suivante :

- Aucun foyer de MHE n'a été confirmé à ce jour.
- Une forte présence des sérotypes 3 et 8 sur toute la région : 2 815 foyers des sérotypes 3 et 8 sont recensés au total au 1^{er} octobre, avec dominantes du sérotype 3 en Ille et Vilaine et du sérotype 8 dans le Finistère et l'ouest du Morbihan, une présence conjointe des deux sérotypes dans les Côtes d'Armor et le nord-est du Morbihan, comme le montre la carte ci-dessous.



- La dynamique tend à ce que les deux sérotypes 3 et 8 soient retrouvés sur toute la région.

La Bretagne a donc largement été impactée et, même si le pic de circulation semble passé pour cette année, la circulation du virus dans les élevages va encore se poursuivre jusqu'à la mi-décembre.



Depuis le début de ces maladies dont nous avons surveillé la progression (FCO 3 et 8, et MHE), nous vous avons régulièrement informés par différents supports : réunions, courriers, mails, SMS, articles de presse, etc ... en particulier depuis septembre 2024.

La communication a en effet régulièrement insisté sur la nécessité de vacciner :

- Dès l'automne 2024, l'Etat ayant mis gratuitement à disposition des éleveurs 13,7 millions de doses de vaccin contre le sérotype 3 (dont 80 % à destination des bovins) du 12/08 au 31/12/2024 ;
- Puis à partir de juin 2025, l'Etat ayant mis gratuitement à disposition 1 million de doses de vaccins contre le sérotype 8 à destination des ovins.

Les autres vaccins étaient par ailleurs disponibles sur le marché privé, avec parfois quelques difficultés d'approvisionnement.

Depuis l'été, la couverture vaccinale a progressé, mais elle reste largement insuffisante en Bretagne pour assurer une immunité collective contre les 2 sérotypes de la FCO. A noter qu'il est indispensable de vacciner contre ces deux sérotypes de la FCO (le 3 et le 8). En effet, il n'y a pas de protection croisée entre le sérotype 3 et le sérotype 8, que ce soit après la vaccination ou après l'infection par l'un de ces sérotypes.

Certains élevages ont subi au cours de l'été, des impacts cliniques importants (baisse de production laitière, troubles locomoteurs, baisse globale de l'immunité, ...), voire des mortalités. Un grand nombre d'élevages a connu pendant cette période une dégradation des performances de reproduction (même si d'autres facteurs peuvent être responsables ou associés comme les fortes chaleurs, la qualité de l'alimentation...), dégradation qui continue d'être constatée encore actuellement.

Pour toutes ces raisons, les acteurs du sanitaire - Etat, Groupement Technique Vétérinaire, GDS, Chambre d'Agriculture - relayent encore aujourd'hui un message commun : la vaccination contre la FCO et la MHE reste toujours l'outil de protection à privilégier.

Cette protection collective et individuelle par la vaccination contre tous les sérotypes est à privilégier (l'objectif est d'atteindre 80 % des troupeaux vaccinés) : contactez votre vétérinaire pour appliquer le plan vaccinal adapté à votre élevage. Des doses de vaccin contre le sérotype 8, mises à disposition gratuitement par l'Etat, sont encore disponibles pour les éleveurs d'ovins. Dans les autres cas, bien que l'achat des doses vaccinales reste à la charge de l'éleveur, la vaccination permet de limiter fortement l'impact économique d'un passage viral. Il est donc fortement recommandé de vacciner.

En complément de cette vaccination, quelques mesures sanitaires sont par ailleurs essentielles :

- Toute suspicion est à prendre en considération : contactez votre vétérinaire pour établir un diagnostic (les analyses sont prises en charge par l'Etat dès lors que le vétérinaire sanitaire réalise la déclaration de la suspicion).
- Le nettoyage, la désinfection, la gestion des lieux de reproduction des culicoïdes (notamment en réalisant un bon drainage des fumières, en éliminant tous les lieux de stagnation d'eau autour de vos bâtiments, en effectuant une lutte biologique contre les larves) sont des mesures de biosécurité à renforcer.
- L'usage des insecticides est à réserver aux transports d'animaux (sauf pour les transports vers l'abattoir, où la désinsectisation n'est pas nécessaire).

Des mesures complémentaires sont également préconisées :

- Si le virus a circulé au sein de votre troupeau : planifiez régulièrement des suivis de reproduction (suivis des gestations et vérification de l'aptitude à la reproduction de vos animaux) et suivez encore plus précisément le pilotage de la reproduction de vos animaux avec votre interlocuteur

habituel (nombre de vêlages à venir, IVV, nombre de femelles à mettre/remettre à la reproduction, semences sexées) ;

- Sécurisez l'alimentation avec une complémentation adaptée (minéraux, vitamines).

La situation étant évolutive, vous pouvez accéder aux dernières actualités en contactant votre vétérinaire et en consultant régulièrement les sites et réseaux sociaux de référence :

- Ministère de l'Agriculture <https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france> ;
- DRAAF Bretagne : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/fievre-catarrhale-ovine-fco-r328.html> ;
- GDS Bretagne : <https://www.gds-bretagne.fr/>
- Chambres d'Agriculture de Bretagne : <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-actu/epi-zooties-fco3>

Nous souhaitons enfin par ce courrier, évoquer une autre maladie, la **Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)**, qui n'est pas présente en Bretagne, mais qui touche l'élevage français dans d'autres régions. Cette maladie est entrée en France par la Savoie, puis s'est étendue vers les départements plus à l'Ouest (l'Ain et plus récemment le Rhône). La mise en place de mesures drastiques dans les zones touchées (abattage rapide des bovins des foyers identifiés, restriction des mouvements d'animaux et vaccination des troupeaux) a permis de contenir jusqu'à présent la maladie.

Tous les acteurs du sanitaire ont à cœur de maintenir vos élevages en bonne santé, et sont, dans cette période sanitaire tendue, pleinement engagés à vos côtés et à votre disposition.

Benjamin BEAUSSANT

DRAAF de Bretagne

Hervé RADENAC

Président GDS Bretagne

Laurent KERLIR

Président Chambre d'Agriculture Bretagne

Docteur vétérinaire Pierre LAURIÈRE

Président GTV Bretagne